

Exploitation simplifiée de J'ADE pour l'élaboration du PPRE

Les indications transmises dans ce document permettent une analyse informatisée des résultats individuels des élèves. Elle met en évidence les élèves qui ne possèdent pas les compétences qui semblent nécessaires pour profiter pleinement des situations pédagogiques de cycle 3.

A. Créer un champ correspondant aux compétences nécessaires

Remarque : cette procédure s'applique distinctement pour les compétences nécessaires de Français et celle de Mathématiques. Elle se décompose en deux étapes :

1. Sélectionner l'ensemble des compétences nécessaires pour une discipline

Dans la fenêtre de droite, sélectionner l'icône **Groupes**.

Sélectionner l'évaluation puis cliquer sur **Continuer**

Dans le nouvel écran, sélectionner le groupe d'élèves sur lequel vous choisissez de travailler (classe, ensemble des élèves de CE2 de l'école...) puis cliquer sur **Continuer**

L'ensemble des items de l'évaluation s'affiche. Il faut alors sélectionner l'ensemble des items correspondant aux compétences nécessaires de français ou de mathématiques (se reporter à la fiche **CN FR** ou **CN MT**);

- Pour faire une sélection multiple d'items non consécutifs

Sélectionner le premier item puis maintenir la touche **CTRL** appuyée puis sélectionner l'item suivant, etc...

NOTA : Il conviendra de bien vérifier que tous les items relevant des compétences nécessaires ont bien été sélectionnés.

Lorsque l'ensemble des items retenus a été sélectionné, cliquer sur **Créer Gr. Items** et donner un nom au groupe (par ex. : **compétences nécessaires de Français**) avant de **Valider**

B. Créer le groupe d'élèves qui ne maîtrisent pas les compétences nécessaires

RAPPEL : Qui sont les élèves relevant du PPRE ? :

Tout élève n'ayant pas réussi au moins 60 % des compétences nécessaires, soit en français, soit en mathématiques, doit relever d'un Programme Personnalisé de Réussite Educative.

J'ADE ne permettant pas d'afficher directement le pourcentage limite. (< 60 % des items de base), il faut indiquer le nombre de compétences en deçà duquel il est nécessaire de mettre en oeuvre le PPRE.

• en français, en 2005, 64 items sont considérés comme relevant des compétences nécessaires. Le seuil du PPRE sera donc inférieur à **39 compétences réussies**.

• en mathématiques, 59 items sont considérés comme relevant des compétences nécessaires.

Le seuil du PPRE sera donc inférieur à **36 compétences réussies**.

1. Sélectionner le groupe d'items

Dans le menu **Groupes**, lorsque le groupe d'items correspondant aux compétences nécessaires a été créé pour chaque discipline, cliquer sur **Sélect. Gr. Items** puis sélectionner le groupe d'items correspondant aux compétences nécessaires puis **Valider**

Cliquer sur **Continuer**

L'ensemble des élèves est affiché avec les résultats conformes au filtre sélectionné précédemment.

Cliquer alors sur **Répartir**

Une nouvelle fenêtre Windows apparaît.

2. Paramétrer le score de réussite

La fenêtre qui s'ouvre se nomme « Fenêtre de paramétrage pour répartition »

Indiquer le nombre d'élèves que devront comporter vos groupes de besoin dans la zone :

_ Nombre d'élèves par groupe : . ou indiquer le nombre de groupes de

Besoin à créer en cliquant sur le symbole et en remplissant la zone

Nombre de groupes :

L'étape suivante consiste à fixer le seuil de réussite en nombre d'items (cf « Rappel sur le PPRE ») dans la zone < Seuil < .

Inscrire dans le cadre de droite, le seuil fixé en fonction du protocole retenu.

• en français : < Seuil < **39** .

• en maths : < Seuil < **36** .

Valider vos choix en cliquant sur le bouton Répartition automatique au bas de la fenêtre.

La liste de élèves s'affiche au bas de l'écran.

Cliquer sur le premier élève du groupe et activer le bouton Enregistrer groupe (en bas à gauche de la zone « Groupe 1 »)

Une nouvelle fenêtre Windows s'ouvre intitulée « Création d'un groupe d'élèves » qui récapitule les noms des élèves du groupe.

Donner un nom au groupe d'élèves dans la zone : Nom du groupe d'élèves : .

(exemple : *PPRE français*) puis Valider

Le logiciel confirme la création du groupe d'élèves. Valider à nouveau

C. Visualiser les résultats des élèves relevant du PPRE

Dans l'écran de gauche, choisir le menu **Exploitation** ;

Dans la zone **Famille de traitements** , choisir Enseignement/Projet pédagogique ;

Dans la zone **Résultats des élèves**, choisir Codes obtenus par élève et par item

Une fenêtre de paramétrage comprenant 8 zones s'ouvre.

ZONE 1 ZONE 4

ZONE 2 ZONE 5

ZONE 7

ZONE 3 ZONE 6 ZONE 8

Dans la ZONE 1, choisir le protocole d'évaluation (français ou maths) en cliquant sur puis

Eval Français ou Eval Maths ;

Dans la ZONE 2, choisir le filtre d'affichage des résultats. Pour voir s'afficher l'ensemble des codes, cliquer sur Autres ;

Dans la ZONE 3, choisir le groupe d'élèves dont les résultats doivent être affichés. On retrouve ici le ou les noms de groupe créés à l'étape B2, page 3 (ex :PPRE français...);

Dans la ZONE 6, choisir la discipline en cliquant dessus ;

Dans la ZONE 7, choisir le groupe d'items correspondant aux compétences nécessaires.

Valider l'ensemble des choix réalisés en cliquant sur **Appliquer**

Le tableau des résultats s'affiche et peut être imprimé par **Imprimer**.

Ce tableau est indispensable pour analyser les résultats individuels des élèves et remplir objectivement le Programme Personnalisé de Réussite Educative

En cas d'erreur de paramétrage, on peut revenir à la fenêtre précédente par **Paramètres**

D. Affiner l'analyse des résultats des élèves relevant d'un PPRE en français

La procédure décrite ci-dessus permet de déterminer le (ou les) groupe(s) d'élèves relevant du PPRE. On peut paramétrer facilement le logiciel pour approfondir l'analyse des résultats individuels par champs de compétences en français.

Pour cela, il suffit de créer des groupes d'items correspondant :

- aux compétences nécessaires de compréhension (seuil de 60% = 13)
- aux compétences nécessaires de reconnaissance des mots (seuil de 60% = 5)
- aux compétences nécessaires de production de textes (seuil de 60% = 2)
- aux compétences nécessaires d'écriture et d'orthographe (seuil de 60% = 18)

Pour créer ces groupes d'items, se référer au paragraphe A1.

Attention : on ne peut créer qu'un champ à la fois !

L'analyse des résultats des élèves par groupe d'items se réalise conformément au chapitre C.